

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE

DU TRAITEMENT DES NÉPHRITES EN GÉNÉRAL par M. LABADIE
LAGRAVE, médecin du bureau central. (1).

Les lésions rénales qu'on rencontre dans les différentes formes de néphrite échappent à nos moyens de traitement. Ainsi nous ne connaissons pas de remède capable d'enrayer la néphrite aiguë dans sa marche. Cette maladie évolue avec une assez grande rapidité et il est généralement admis que lorsqu'elle ne tue pas, elle tend vers la guérison spontanée, à la réparation des lésions rénales. Quant aux différentes formes de néphrite chronique, elles sont susceptibles d'être amendées et prolongées, grâce, non point aux médications dirigées contre les lésions rénales elles-mêmes, mais aux mesures diététiques et hygiéniques qui suppriment ou atténuent la cause supposée de la maladie ; grâce aussi à la répression des accidents qui menacent directement la vie du malade et qui sont la conséquence plus ou moins prochaine de la néphrite. L'intervention du médecin dans les cas de néphrite se trouve donc limitée à des mesures de prophylaxie et un traitement symptomatique.

De plus, la nature des fonctions de l'organe lésé impose au médecin la plus grande réserve dans le choix des médicaments à diriger contre tel ou tel ordre de symptômes. Le rein est, en effet, l'organe d'élimination par excellence. La plupart des substances médicamenteuses introduites dans notre organisme sont éliminées, en partie ou en totalité, par la voie du filtre rénal. Toute substance capable d'irriter les éléments anatomiques du rein, à son passage à travers cet organe, doit donc être sévèrement proscrite du traitement des néphrites.

Un autre danger réside dans les entraves créées par la lésion rénale à l'élimination des substances médicamenteuses incorporées. Ce danger est à craindre surtout avec les médi-

(1) Extrait du NOUVEAU DICTIONNAIRE DE MÉDECINE, article *Reins*.